



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3032

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Conception et réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse -
Autorisation de signer un avenant n° 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3032**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon

objet : **Conception et réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0543 du 9 février 2009, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la conception et la réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse.

Ce marché a été notifié sous le n° 09 3955 09 le 11 mai 2009 au groupement d'entreprises Dodin Campenon Bernard (mandataire)/Chantiers Modernes/Spie Batignolles TPCI/Cegelec Centre Est/Gtie Transports Enfrasys/Setec ALS/Setec TPI/Setec ITS/Strates/Vergely pour un montant de 172 388 521,30 € HT, soit 206 176 671,47 € TTC.

Il s'agit de réaliser les travaux de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse visant à sa mise en sécurité compte tenu des insuffisances majeures relevées et de l'extrême vétusté de cet ouvrage. Ces travaux de rénovation consistent principalement à créer un dispositif d'évacuation des usagers et d'accès des secours sécurisé, conformément à la solution de rénovation du tunnel délibérée par le Conseil de communauté du 9 juillet 2007. Ils comprennent la rénovation du tunnel existant et la réalisation d'un tube circulé parallèle au tunnel existant, réservé aux transports en commun et aux modes doux.

Un avenant est aujourd'hui nécessaire pour contractualiser un certain nombre de travaux modificatifs et/ou complémentaires consécutifs à des modifications de programme et à des aléas survenus au cours de la phase de creusement du tube nord.

Les modifications de programme concernent :

- le projet architectural des têtes de tunnel à la demande du Comité de suivi politique,
- les aménagements de la place Chazette à la demande des riverains et des élus lors des réunions de concertation publique,
- des mesures complémentaires de sécurité des usagers et de protection de riverains,
- des évolutions liées au système d'information des tunnels de la Communauté urbaine de Lyon (SITG) et aux équipements de sécurité.

Ces modifications de programme représentent environ 84 % du montant de l'avenant.

Les aléas survenus au cours de la phase de creusement du tube nord sont consécutifs à une géologie différente de celle prévisible lors de la conclusion du marché. Ils représentent environ 16 % du montant de l'avenant.

Concernant les délais, les modifications liées à l'architecture des têtes (et dans une moindre mesure les nouvelles réglementations liées au désamiantage et la demande par la Ville de Lyon de la prise en compte de

la condition de fontis aux têtes et au niveau des usines) induisent une augmentation de la durée de fermeture complète de l'ouvrage existant de 2,5 mois. Ce délai passera de 6,5 mois à 9 mois, soit en prévision du 5 novembre 2012 au 5 août 2013.

Cependant si la durée de fermeture de l'ouvrage existant est rallongée, le délai global d'exécution des travaux passe de 57 mois à 54,5 mois compte tenu de l'avance prise lors du creusement du tube nord, la fin des travaux étant programmée pour le 30 novembre 2013.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 13 000 000 € HT base marché, soit 15 548 000 € TTC porterait le montant total du marché à 185 388 521,30 € HT, soit 221 724 671,50 € TTC et hors révisions. Il s'ensuit une augmentation de 7,54 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 mai 2012, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

L'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, sur l'opération n° 0P12O0651 (tunnel de la Croix-Rousse - rénovation lourde) individualisée le 16 décembre 2002 et modifiée les 19 septembre 2005, 26 mars, 18 décembre 2007 et 9 février 2009, doit être complétée pour un montant supplémentaire de 17 500 000 € TTC correspondant au montant prévisionnel révisé de cet avenant n° 1.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 09 3955 09 conclu avec le groupement d'entreprises Dodin Campenon Bernard (mandataire)/Chantiers Modernes/Spie Batignolles TPCI/Cegelec Centre Est/Gtie Transports Enfrasy/Setec ALS/Setec TPI/Setec ITS/Strates/Vergely pour la conception et la réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 13 000 000 € HT, soit 15 548 000 € TTC, porte le montant total du marché à 185 388 521,30 € HT, soit 221 724 671,50 € TTC et hors révisions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, sur l'opération n° 0P12O0651 (tunnel de la Croix-Rousse - rénovation lourde) individualisée le 9 février 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 17 500 000 TTC € en dépenses à la charge du budget principal en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 239 700 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.